

DÉCLARATION DE M. FRANÇOIS HOLLANDE, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, SUR LA LUTTE AU NIVEAU EUROPÉEN CONTRE L'IMMIGRATION CLANDESTINE, LA SITUATION EN LIBYE ET SUR LA CONDAMNATION À MORT D'UN FRANÇAIS EN INDONÉSIE, À BRUXELLES LE 23 AVRIL 2015.

23 AVRIL 2015 - SEUL LE PRONONCÉ FAIT FOI

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Bonsoir,

J'avais demandé qu'un Conseil européen puisse se tenir dans les meilleurs délais, après les drames qui étaient intervenus dimanche.

Matteo RENZI, le président du Conseil italien, avait, lui aussi, insisté pour que ce Conseil puisse avoir lieu aujourd'hui. Je remercie Donald TUSK d'avoir, avec la Commission européenne, préparé cette réunion, pour que des décisions puissent être prises et que l'Europe puisse être, face à ce drame, à la hauteur.

L'Europe ne peut pas être responsable de tout. Mais en revanche, elle doit être capable d'offrir des réponses à tout, y compris à ce qu'il y a de plus odieux, c'est-à-dire le transport par des bateaux, dont on sait qu'ils n'iront pas au bout de leur destination, de populations dont on sait qu'elles peuvent ou qu'elles vont mourir.

Alors, le Conseil européen a d'abord voulu montrer qu'il était capable de tripler la capacité que jusqu'à présent, à travers les opérations Triton et Poséidon dans le cadre de Frontex, l'Europe mettait en uvre en Méditerranée. Tripler, cela veut dire aller même au-delà de ce qui existait dans une opération qui s'appelait Mare Nostrum et qui visait à sauver les vies humaines, et en même temps à assurer le contrôle des frontières.

La France doit elle-même prendre sa part et même plus que sa part, parce que c'est son honneur et son devoir. C'est pourquoi j'ai annoncé au Conseil européen que nous allions doubler le nombre d'experts mis à la disposition de ces opérations, mettre un navire patrouilleur également au service de Frontex - et donc de l'opération - et un navire remorqueur en haute mer. D'autres pays ont également pris des engagements, ce qui permettra de déployer des moyens maritimes, mais aussi des moyens aériens. La France mettra également à disposition de l'opération deux avions de surveillance.

Quel est l'objectif ? Je l'ai rappelé, un objectif humanitaire : empêcher que des navires puissent s'échouer ou puissent chavirer, et donc sauver des vies humaines. En même temps, dissuader, autant qu'il est possible, un certain nombre de trafics et faire en sorte qu'il puisse y avoir un contrôle, pour que les trafiquants ne soient pas encouragés à se livrer à leur commerce. D'autant que ce commerce finance le plus souvent le terrorisme.

Une deuxième décision a donc été prise et ce sera à madame MOGHERINI de la mettre en uvre, dans le cadre du droit international. Ce sera de présenter toutes les options pour que les navires, les embarcations qui sont utilisées par les trafiquants puissent être annihilés, appréhendés, de façon à ce que ce trafic ne puisse pas être lui-même encouragé par les opérations de sauvetage maritime.

Cela doit être dans le cadre du droit international. Qu'est-ce à dire le droit international ? Je reviendrai sur la demande du gouvernement libyen, chacun sait quelle est la situation en Libye. Donc, cela ne peut se faire que dans le cadre d'une résolution du Conseil de sécurité, qui devra donc être saisi. La France, membre permanent de ce Conseil de sécurité, prendra l'initiative, avec d'autres, puisque le Royaume-Uni est également partie prenante de cette volonté. C'est ensuite que des opérations, si le Conseil de sécurité en donne le droit, pourront trouver leur place.

Troisième décision : aider les pays qui font face à ces courants migratoires. Je pense à l'Italie, à la Grèce, à Malte, qui doivent pouvoir accueillir, mais en même temps pouvoir faire la distinction entre ce qui relève du droit d'asile, ce qui suppose d'enregistrer ceux qui peuvent être concernés par ce droit, et aussi repousser l'immigration irrégulière. Cela veut dire que les personnes qui seront accueillies, si elles n'ont pas à bénéficier du droit d'asile, devront être accompagnées. Ce sera dans le cadre de l'opération Frontex. Des moyens doivent être dégagés pour que cette immigration irrégulière, par définition, puisse être traitée avec humanité, dignité et en même temps avec la fermeté nécessaire, pour qu'il n'y ait pas

de courant migratoire qui puisse être amplifié. Le système sera donc celui de l'enregistrement pour les bénéficiaires du droit d'asile et du raccompagnement pour les personnes qui ne peuvent pas rentrer dans ce cadre.

Une nouvelle décision était attendue et je la souhaitais, j'en ai fait la proposition, avec d'autres. C'est que nous puissions aider les pays africains à contrôler les frontières. Car il nous faut agir sur les causes-mêmes du phénomène que nous déplorons, c'est-à-dire les mouvements migratoires. Or, la plupart de ceux qui sont sur ces navires de fortune ou plutôt d'infortune sont des migrants, des personnes qui cherchent leur salut économique d'abord, et qui ne sont pas nécessairement pourchassées dans leur pays.

Nous devons donc aider les pays africains à contrôler leurs frontières et à avoir aussi des projets de développement. Ce sera l'enjeu d'une réunion entre l'Europe et l'Afrique qui se tiendra sans doute dans les prochaines semaines, d'ici l'été, à Malte, et qui permettra d'agir ensemble pour qu'il y ait une politique de long terme, mais aussi une politique d'urgence par rapport à ce que nous constatons aujourd'hui. Projet de développement, coopération, contrôle des frontières.

D'une autre façon, nous aurons aussi des discussions avec la Turquie. Cela relève, là encore, de ce que nous observons des mouvements de réfugiés venant de Syrie ou d'Irak. Nous avons commencé à discuter, notamment par rapport à ce que l'on sait des réfugiés, mais aussi par rapport au contrôle des combattants étrangers. Donc, il y aura également de la part de l'Union européenne une ouverture de discussion ou une poursuite de discussion avec la Turquie.

Enfin, il y a les causes profondes du mal. Je reviens sur deux pays.

Le premier, c'est la Libye, non pas parce que des Libyens viennent en Europe, mais parce que la Libye ne connaît pas aujourd'hui de système étatique. Hélas, après l'intervention qui a eu lieu en 2011, l'Etat ne s'est pas reconstitué. Il y a aujourd'hui des factions, des séparations, il y a même deux Gouvernements, deux Parlements. Il y a donc nécessité d'appuyer, d'approfondir, d'accélérer tout ce qui doit être fait pour qu'un accord politique puisse être trouvé, afin qu'il y ait de nouveau un Gouvernement, un Etat et des moyens d'agir.

Parce que s'il n'y a rien en Libye, que se produit-il ? Les candidats à l'immigration viennent en Libye pour partir et pour ensuite chercher des bateaux pour les emmener en Europe, et c'est là qu'interviennent les trafiquants. Il y a d'autant plus d'urgence à le faire qu'en Libye, Daesh, groupe terroriste qui sévit déjà en Syrie est en Irak, s'est installé et commet des atrocités, la dernière étant l'assassinat de chrétiens éthiopiens, mais commet aussi des actions qui visent à déstabiliser ce qui encore est de l'ordre de la construction d'un Etat.

Le pire, si rien n'était fait, c'est qu'il y aurait un Etat terroriste qui pourrait un jour s'installer en Libye. A ce moment-là, ce ne serait pas simplement des bateaux, ce serait, hélas, des terroristes qui viendraient de Libye jusqu'en Europe. Il y a donc urgence à agir. Ce n'est pas simplement l'Europe qui peut le faire, c'est la communauté internationale tout entière, plus particulièrement les pays qui ont, à un moment, pris leurs responsabilités.

Le second pays, c'est l'Erythrée, pays qui est mal connu, où hélas une population fuit et nous devons avoir avec les représentants, les autorités de l'Erythrée, une véritable pression et une initiative. On ne peut pas laisser un pays se vider de sa population et avoir des courants migratoires qui viennent à la fois affaiblir les ressources de ce pays et en même temps mettre en cause toute la région et, au-delà, avoir des conséquences migratoires.

C'est sur toutes ces questions que le Conseil européen a apporté, dans un premier temps, des réponses. Il y en aura d'autres, il y aura d'autres étapes, par exemple, sur la question de l'accueil des réfugiés et le partage de ce que doit être ce devoir. Lorsqu'il s'agit de personnes qui relèvent du droit d'asile, on ne peut pas concevoir que ce soit toujours les mêmes pays qui soient sollicités et que d'autres en Europe échappent à cette solidarité. Donc, la Commission européenne aura à faire des propositions pour qu'il puisse y avoir une contribution de chaque pays pour assurer ce devoir de solidarité, je pense notamment aux réfugiés syriens.

Je termine en évoquant deux sujets qui n'ont pas été traités bien sûr au Conseil européen, sauf que j'ai, sur l'un d'entre eux, fait une déclaration et demandé aussi une expression. Ce sujet, c'est le risque de l'exécution de notre compatriote Serge ATLAOUI en Indonésie. L'Europe a aboli la peine de mort, tous les pays européens se mobilisent pour que cette abolition puisse être établie à l'échelle mondiale.

res pays européens se mobilisent pour que cette abolition puisse être établie à l'échelle mondiale. Aujourd'hui, Madame MOGHERINI est aussi intervenue pour demander aux autorités indonésiennes de ne pas exécuter la sentence qui a été, hélas, prononcée. Je suis intervenu au Conseil européen pour appeler à cette même solidarité, à ce même devoir qui doit être celui de l'ensemble des démocraties, pour qu'il n'y ait plus de peine de mort qui soit prononcée, mais surtout plus d'exécution. Le second sujet est celui de l'entretien que j'ai eu avec le Premier ministre grec sur les questions que nous connaissons, de manière à ce qu'il puisse y avoir une avancée dans les discussions, de manière à ce que l'Eurogroupe puisse décider, le moment venu, de régler ce qui peut l'être, c'est-à-dire que la Grèce doit continuer à donner les informations nécessaires et à montrer que sur les réformes, elle a pris des décisions.

Je peux répondre à vos questions, mais je vais aller vite, parce que je dois aller en Arménie après.
Thierry ARNAUD, BFM TV

Bonsoir Monsieur le Président. Il y a deux jours, vous disiez que ce Conseil ne pouvait pas être un Conseil ordinaire qui produise des décisions ordinaires. Quand vous rapportez l'ampleur des décisions prises aujourd'hui à l'ampleur de la tragédie en question, est-ce que vous êtes déçu ? Si vous ne l'êtes pas, en quoi les décisions prises aujourd'hui sont-elles extraordinaires ?

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Tripler les moyens qui jusqu'à présent étaient utilisés, c'est déjà sortir de l'ordinaire. Être capable de définir une politique migratoire et surtout de la mettre en œuvre, c'est-à-dire de pouvoir, dans les pays qui y font face, enregistrer, accueillir et organiser le accompagnement, oui, cela n'est plus extraordinaire car ce doit être maintenant la politique migratoire mise en œuvre par l'Europe. Être capable de décider, et il va falloir d'autres actes puisque c'est le Conseil de sécurité qui va être saisi, de mettre hors d'état de fonctionner des navires qui, de toute façon, ne devraient même pas être sur les mers oui, c'est en ce sens une décision extraordinaire.

Est-ce qu'elle est suffisante ? Est-ce que tout cela est suffisant ? Si ce n'est pas le cas, il faudra encore davantage de moyens dans le cadre de Frontex et il faudra que, pas simplement l'Europe, mais toute la communauté internationale, prenne également ses responsabilités. C'est-à-dire qu'il puisse y avoir une action sur les causes, je les ai évoquées, ce qui se produit en Libye, ce qui peut exister en Afrique. Je rappelle que parmi ceux qui étaient sur ce bateau de la mort, qui étaient au fond des cales, enfermés, beaucoup étaient des Africains venant du Sahel. Donc, nous avons aussi à aider les pays africains à coordonner leurs efforts. La France a, depuis longtemps, pris ses responsabilités, sur le plan sécuritaire, sur le plan humanitaire, mais aussi sur le plan économique.

C'est pourquoi, j'ai insisté, c'est une décision importante, qu'il y ait également ce sommet entre l'Europe et l'Afrique. Ce n'est pas un sommet extraordinaire uniquement pour qu'il y ait des décisions d'urgence, mais aussi des décisions longues. Je suis d'autant plus intéressé à l'organisation de ce sommet qu'il y a la Conférence sur le climat et que nous devons aussi solidariser l'Afrique par rapport à ce que nous pouvons conclure à Paris. Les actions du climat ne sont pas non plus sans conséquence sur les mouvements migratoires. Agissant sur le climat, nous pouvons agir aussi sur l'immigration.

Béatrice HADJAJE, RTL

J'ai deux questions très concrètes. Pouvez-vous dire précisément à quoi servent les moyens que vous allez tous consacrer à Frontex ? Frontex servira en Méditerranée uniquement c'est déjà beaucoup à sauver les naufragés en cas de naufrage. Mais Frontex n'aura pas le droit, si je comprends bien, d'arraisonner un bateau ou de le détruire. Est-ce que vous pouvez nous dire précisément ?

Et puis, j'ai une deuxième question. Vous nous dites que Frontex pourra accompagner tous les migrants qui n'auront pas l'asile politique. Est-ce à dire que tous les migrants qui viennent de pays en guerre seront autorisés à rester en Europe ? Merci.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Dans le cadre de ce qu'on appelle Frontex, il y a l'opération Triton pour les côtes italiennes et maltaises et l'opération Poséidon pour les côtes grecques. Dans ce cadre-là, les bateaux et les avions sont mis au service de sauver des vies, mais sont également là pour dissuader des départs de bateaux, d'embarcations venant de Libye qui ne doivent pas approcher et être refoulés. Donc, Triton doit avoir comme rôle d'intervenir lorsque des vies humaines sont en cause - ce qui se passe aujourd'hui et ce qui s'est passé hier -, mais en même temps de dissuader, de refouler, de repousser et de ramener vers les

côtes libyennes.

Après, il faut qu'il y ait un accompagnement, qui obéit à d'autres modes de transport. Les personnes qui viennent, certaines même de pays en guerre, peuvent être des réfugiés, d'autres pas forcément. Par exemple, il y a des personnes qui viennent du Nigeria, pas forcément des zones en guerre, qui ne sont pas menacées, mais qui veulent venir jusqu'en Europe. Donc, il y a forcément un travail qui va être fait d'enregistrement de ceux qui peuvent relever du droit d'asile après, on verra s'ils peuvent l'obtenir et d'identification de ceux dont on sait, dès le départ, qu'ils relèvent de l'immigration irrégulière et qui doivent être donc accompagnés.

Mamadou Moussa BÂ, BBC

Monsieur le Président, bonsoir. On le sait, les migrations internationales du Sud vers le Nord ont été, pendant longtemps, impulsées par les anciennes puissances coloniales en quête de main d'œuvre. J'étais hier à Paris et j'ai visité le Musée de l'immigration. J'ai été fasciné par l'apport des migrants sur le plan de la culture, de l'architecture, du sport, dans beaucoup de domaines. Aujourd'hui, vous avez besoin, un pays comme la France, de l'uranium du Niger, vous avez besoin du cuivre du Katanga, je peux en citer plusieurs exemples.

Ma première question : pourquoi, tant qu'il y a une libre circulation des biens, pourquoi les êtres humains ne peuvent pas circuler, pourquoi ne pas légaliser tout simplement la migration ?

La deuxième question : est-ce que vous envisagez d'intervenir militairement en Libye ? Merci.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Deux questions différentes et je les comprends, l'une et l'autre. L'immigration a été pour notre pays, la France, au cours des décennies passées, un apport. Ce qui fait que la France est ce qu'elle est aujourd'hui, c'est parce qu'il y a eu ces immigrations successives et ensuite des enfants nés de ces parents-là venus travailler, donner le meilleur d'eux-mêmes et qui sont aujourd'hui Français et qui peuvent apporter, à leur tour, comme Français, ce qu'ils ont de meilleur.

Mais pour que justement, nous puissions vivre ensemble, nous avons besoin de maîtriser les phénomènes migratoires. Il y a ce qui relève de l'asile, qui a toujours été un droit quelles que soient les périodes et quelles que soient les situations économiques. Quand une personne risque sa vie et même s'il y a des difficultés, il y a pour notre pays un devoir de l'accueillir. Cela fait partie non pas seulement de notre tradition, de notre culture, mais du devoir de chaque nation à l'égard de ceux dont la vie est menacée.

Et puis, il y a toujours eu le contrôle de l'immigration et il doit se faire à l'échelle de l'Europe. C'est pour cela qu'il y a une politique européenne par rapport aux frontières qui nous sont communes. Et cette politique-là doit être faite et menée solidairement, c'est-à-dire tous les pays européens doivent avoir des règles, les mêmes règles. C'est la raison pour laquelle justement, pour l'entrée sur le territoire européen, une distinction doit être faite entre ce qui relève de l'asile et ce qui relève de la migration lorsqu'elle n'est pas autorisée. Parfois elle peut l'être, là elle ne l'est pas.

Sur la Libye, tout doit être fait pour chercher d'abord un accord politique entre les parties prenantes. Cela fait déjà des semaines, pour ne pas dire des mois, que cet effort est fait avec le représentant spécial des Nations Unies, avec des discussions qui n'en finissent pas. La communauté internationale doit faire une pression beaucoup plus forte et le Conseil de sécurité doit en être saisi.

Mais il doit être saisi aussi de ces trafiquants souvent liés à des groupes terroristes, qui se sont organisés et conduisent des familles entières vers la mort. Vous avez vu les témoignages des survivants et ce qui s'est passé en Libye avant même que ces familles soient sur le bateau : il y a déjà eu des exactions et des morts. Va-t-on laisser faire plus longtemps ? Si le Conseil de sécurité prend cette résolution il faudra d'abord avoir une politique européenne qui puisse sur les bateaux, sur les embarcations, agir.

Renaud HONORE, Les Echos

Bonjour. Vous venez d'expliquer que ce ne devait pas être toujours les mêmes pays qui accueilleraient et recevaient les réfugiés. Cela signifie-t-il que la France est favorable à ce que l'on revoie au niveau européen la convention les règles de Dublin 2 ? Est-ce que la seconde étape, vous mentionniez tout à l'heure sur l'accueil des réfugiés, passe par une révision de cette convention ?

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

La perspective est qu'il y ait un partage, et pas simplement des pays qui décident d'un point de vue purement volontaire. Le principe est celui du volontariat, mais la solidarité doit être également être la règle. Nous allons donc justement travailler aux prochaines étapes.

JOURNALISTE

Monsieur le Président, ce qui s'est passé en Sicile s'est fait dans les circonstances d'une tragédie annoncée. L'opinion publique en Italie se demande pourquoi vous avez besoin de 900 morts pour agir, comment vous justifiez ce retard ?

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Depuis le début de l'année, il y a eu une augmentation considérable du nombre de victimes. Rien que pour ces derniers jours, 1.100 décès ont été constatés. Ce n'est pas la première fois, vous avez évoqué ce qui s'était déjà produit à Lampedusa cela avait pris une dimension tragique et meurtrière, compte tenu du nombre de victimes depuis le début de l'année, et l'on ne peut pas laisser l'Italie assurer seule cette situation. Je suis solidaire de Matteo RENZI, nous devons aider l'Italie à accueillir et ensuite - je ne vais pas reprendre mon raisonnement - ce qui relève de l'asile doit être partagé et ce qui relève de l'immigration irrégulière doit être raccompagné. Il faut donc aussi faire en sorte qu'il n'y ait pas demain des dizaines de milliers de personnes qui y viennent parce que c'est un risque possible.

Parce que si la Libye n'est toujours pas contrôlée, les personnes continueront à vouloir partir. Si l'on ne met pas en cause les trafiquants, ils s'organiseront de manière industrielle pour faire leur sale besogne. Donc il faut agir sur les causes économiques de ce qui se passe dans un certain nombre de pays, pour apporter à ces pays le soutien nécessaire pour leur développement et pour le contrôle de leurs frontières, et il faut agir sur les trafiquants. C'est le sens des décisions du Conseil européen.

JOURNALISTE

Bonsoir Monsieur le Président. Vous avez abordé tout à l'heure le cas de Serge ATLAOUI. Le gouvernement indonésien a effectivement donné l'ordre de préparer l'exécution notamment de Serge ATLAOUI. Est-ce que cela veut dire, d'abord, qu'il n'y a plus d'espoir et, ensuite, avez-vous eu des contacts notamment avec les autorités indonésiennes ? Merci.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Jusqu'au dernier moment nous devons tout faire pour que l'exécution n'ait pas lieu. Nous multiplions les contacts : Laurent FABIUS est plusieurs fois intervenu auprès des autorités indonésiennes, j'ai eu moi-même une discussion avec le président indonésien. Aujourd'hui, il doit y avoir cet appel pour que l'exécution n'ait pas lieu. Il n'y a pas qu'un ressortissant français qui est concerné, même si aujourd'hui en Europe c'est le seul. Il y a aussi un Brésilien, un Australien et d'autres nationalités, et l'abolition de la peine de mort pour nous est un principe essentiel. Pour le cas de Serge ATLAOUI, surtout par rapport à ce qu'il a fait, ce qui a été reconnu, la mort ne peut pas être la sanction.

Nicolas GROS-VERHEYDE, OUEST-FRANCE

Une question sur l'opération maritime pour laquelle on donne un mandat à la haute représentante. Je voulais savoir à quand vous estimiez ou vous pensiez qu'elle pourrait être opérationnelle, si elle allait par exemple pénétrer dans les eaux territoriales libyennes ou non et comment on allait au Conseil de sécurité de l'ONU convaincre certains partenaires notamment la Russie qui dès qu'elle entend Libye voit rouge un peu « rouge » ?

Les représentants russes, si mes souvenirs sont bons, avaient toujours dit qu'ils ne donneraient leur accord à une autre action internationale que lorsqu'il y aurait eu une enquête sur l'intervention de l'OTAN en Libye. Est-ce là quelque chose qui pourrait faire partie de la monnaie d'échange ?

J'avais une petite question sur les 5.000 réfugiés également, ceux que la France prendrait en charge. Ce chiffre est-il confirmé et est-ce que la France en prendra une part et où les prendrait-on ?

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

D'abord il ne s'agit pas de refaire une intervention. Deuxièmement, il ne peut y avoir une opération européenne au sens de la destruction ou de la mise hors d'état de fonctionner d'un certain nombre d'embarcations ou de navires que dans le cadre du droit international, c'est-à-dire dans le cadre d'une résolution du Conseil de sécurité.

Vous avez raison de dire qu'il convient de convaincre tous les membres du Conseil de sécurité, et notamment les membres permanents. Cette nuit, je pars pour l'Arménie, je rencontrerai à l'occasion du centenaire du génocide arménien le Président DOUHINE. Nous nous entretiendrons de beaucoup de

centenaire du génocide arménien le Président POUPHRE. nous nous entretiendrons de beaucoup de sujets, vous les connaissez, et je lui parlerai de ce que l'Europe entend proposer dans le cadre d'une éventuelle résolution du Conseil de sécurité.

Je crois qu'il peut comprendre qu'il ne s'agit pas de répéter une intervention, mais de faire en sorte que des trafiquants ne puissent pas conduire à la mort un certain nombre de personnes qui sont loin de la Libye et qui ne sont pas partie prenantes, d'ailleurs, du conflit libyen puisque ce sont des immigrants économiques ou des réfugiés.

Il nous faut donc cette résolution. Pour être très précis, une fois que cette résolution pourra être votée par le Conseil de sécurité - c'est un temps qui doit être relativement court - madame MOGHERINI devra préparer cette opération et la présenter bien sûr autant qu'il est possible en contact avec ce qui reste des autorités libyennes. D'où l'intérêt aussi d'assurer leur rassemblement, leur réconciliation de manière à ce qu'il puisse y avoir une efficacité. Dernière question

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Lorsque le chiffre de 5.000 a été connu ou rendu public, la France a dit, et je la confirme ici, qu'elle en prendrait sa part, c'est-à-dire pour la France entre 500 et 700. Il s'agit de Syriens, pour l'essentiel.

François BEAUDONNET, France 2

Monsieur le Président, bonsoir. Une question justement sur la résolution du Conseil de sécurité. Quelle est la probabilité, selon vous, que l'Europe obtienne ce mandat, êtes-vous finalement optimiste ?

Deuxième question, si l'Europe n'obtient pas ce mandat est-ce que finalement ça ne sera pas une façon pour elle de dire « vous voyez, on a essayé mais on n'a pas pu parce qu'on n'a pas le mandat de l'ONU » ? Merci beaucoup.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Je pense que si nous voulons avoir ce mandat, il faut être très clair sur les objectifs et les moyens de l'atteindre. Toute confusion, toute idée d'intervention serait à mon avis la meilleure des manières de condamner la possibilité même d'une résolution. Donc il s'agit bien de faire en sorte de mettre en cause les trafiquants et les embarcations qu'ils utilisent et qui ont les conséquences désastreuses que l'on sait.

Merci à vous.